

PROJET DE DELIBERATION - CONSEIL COMMUNAL DU 27 MAI 2019

SEANCE PUBLIQUE

N° - PLAN DE COHESION SOCIALE (PCS) – PCS 2020-2025 – Tableau de bord PCS 3 - Approbation

LE CONSEIL,

Vu les articles L1122-30 et L 1122-35 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

Vu le décret du 22 novembre 2018 relatif au plan de cohésion sociale (P.C.S.) ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 17 janvier 2019 portant exécution du décret du 22 novembre 2018 relatif au plan de cohésion sociale dans les villes et communes de Wallonie pour ce qui concerne les matières dont l'exercice a été transféré de la Communauté française ;

Considérant que les actions menées au travers du Plan de Cohésion Sociale 2014-2019 ont incontestablement répondu à des besoins importants pour les habitants de Verviers et que le diagnostic posé, les solutions proposées et les actions entreprises ont constitué un travail de qualité ;

Considérant que ces actions doivent être poursuivies dans les années à venir et que d'autres projets peuvent être menés dans le cadre d'un nouveau Plan de Cohésion Sociale ;

Vu la délibération du Collège du 7 décembre 2018 faisant acte de candidature au plan de cohésion sociale 2020-2025 ;

Vu le courrier de la Ministre des Pouvoirs locaux, daté du 23 janvier 2019, reprenant les étapes nécessaires pour répondre à l'appel à projet pour le PCS 2020 ;

Vu la participation de la cheffe de projet et cheffe de projet adjointe au coaching obligatoire réalisé dans les bureaux de la Direction de la Cohésion Sociale (DICS) en date du 21 février 2019 ;

Vu que la présente délibération du Conseil communal ainsi que le projet de plan de cohésion sociale doivent être transmis à la Direction de la Cohésion sociale avant le 3 juin 2019 ;

Vu l'avis favorable de la commission d'accompagnement du Plan de cohésion Sociale en date du 25 février 2019 ;

Vu le courrier émanant de la Ministre de l'Action sociale en date du 21 mars 2019 et reprenant les conditions de l'appel à projets Article 20 du décret du 22 novembre 2018 relatif au plan de cohésion sociale ;

Attendu que le Service Public de Wallonie réduit le subside de 100.000 €an pour un total cumulé de 600.000 €sur la programmation ;

Attendu que le SPW doit compenser de 100.000 €annuels le subside actuellement promis pour que la Ville puisse atteindre ses objectifs idéaux tels que présentés dans le tableau de bord PCS3 ;

Vu l'avis positif émis par le Comité de concertation Ville/CPAS en date du 8 mai 2019 complété par le courrier du CPAS émettant des réserves daté du 6 mai 2019 ;

Vu le rapport du service en date du 8 mai 2019 ;

Vu l'avis de légalité positif avec remarques rendu par le Directeur financier en date du 8 mai 2019 ;

Vu l'avis émis par la Section " Santé, Affaires Sociales, Lutte contre la Pauvreté et Egalité des Chances" en sa séance du 16 mai 2019 ;

Par x voix contre x et x abstention ;

APPROUVE

Le Plan de Cohésion Sociale de la Ville de Verviers pour la période 2020-2025 tel que détaillé dans le tableau de bord PCS 3 paginé en annexe.

La présente délibération et son annexe seront officiellement déposées à la Direction de la cohésion sociale de l'administration de la Région Wallonne pour le 3 juin 2019 au plus tard.

La présente délibération sera transmise, pour information, aux organismes partenaires et personnes concernées qui font et feront partie de la Commission d'accompagnement du Plan de Cohésion Sociale.

PROJET soumis au Conseil communal